

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-six, le samedi 07 mars à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (8) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE

Absents (2) : Frédéric CHAZELLE, Thibault CALMARD

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date convocation : 26/02/2026

1 ► APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) pour 2025 – BUDGETS COMMUNAL, AEP ET ASSAINISSEMENT

Mme Christelle DELORME, du 01/01/25 au 31/12/25

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024,

Vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP du Puy-de-Dôme du 10/06/2024,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les comptes de gestion du receveur et les comptes administratifs de la commune, pour l'exercice 2025, des budgets communal M57, AEP M49 et Assainissement M49 ont été scindés pour devenir les Comptes Financiers Uniques (CFU).

Monsieur Yohann CARRET, 2^{ème} adjoint, prend la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 ; à savoir :

AR Prefecture063-216303099-20260307-202601-BF
Reçu le 09/03/2026**BUDGET COMMUNAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		25 000.00		8 573.69	0.00	33 573.69
Opérations de l'exercice	295 228.89	376 478.67	737 455.46	700 778.39	1 032 684.35	1 077 257.06
TOTAUX	295 228.89	401 478.67	737 455.46	709 352.08	1 032 684.35	1 110 830.75
Résultats de clôture		106 249.78	28 103.38		28 103.38	106 249.78

Restes à réaliser			29 442.49	75 621.25	29 442.49	75 621.25
TOTAUX CUMULES	295 228.89	401 478.67	766 897.95	784 973.33	1 062 126.84	1 186 452.00
RESULTATS DEFINITIFS		106 249.78		18 075.38		124 325.16

BUDGET AEP

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		18 673.23		54 803.03		73 476.26
Opérations de l'exercice	30 228.84	36 485.78	13 346.20	19 970.57	43 575.04	56 456.35
TOTAUX	30 228.84	55 159.01	13 346.20	74 773.60	43 575.04	129 932.61
Résultats de clôture		24 930.17		61 427.40		86 357.57

Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	30 228.84	55 159.01	13 346.20	74 773.60	43 575.04	129 932.61
RESULTATS DEFINITIFS		24 930.17		61 427.40		86 357.57

BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		0.00	26 827.29		26 827.29	0.00
Opérations de l'exercice	16 779.77	17 604.66	37 013.28	88 520.76	53 793.05	106 125.42
TOTAUX	16 779.77	17 604.66	63 840.57	88 520.76	80 620.34	106 125.42
Résultats de clôture		824.89		24 680.19		25 505.08

Restes à réaliser			4 023.04	0.00	4 023.04	0.00
TOTAUX CUMULES	16 779.77	17 604.66	67 863.61	88 520.76	84 643.38	106 125.42
RESULTATS DEFINITIFS		824.89		20 657.15		21 482.04

AR Prefecture

063-216303099-20260307-202601-BF
Reçu le 09/03/2026

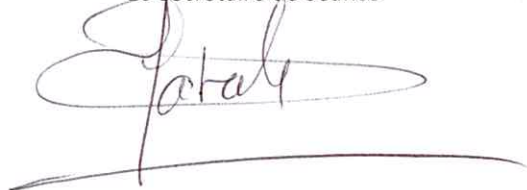
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

↪ Déclare, à l'unanimité des membres présents, que les comptes financiers uniques dressés, pour l'exercice 2025 par le Service de Gestion Comptable d'Ambert, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Secrétaire de Séance



Le Président de l'assemblée,

